

2016-06-10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique

L'immigration internationale représente de longue date une large part de l'accroissement de la population en Belgique. Historiquement, ce n'est qu'à partir de 1990 que les demandes d'asile sont devenues un phénomène important. Avant cela, les arrivées d'étrangers s'expliquaient principalement par les migrations économiques (demande de main-d'œuvre pour l'industrie charbonnière après la Seconde Guerre mondiale) et, plus tard, vers la fin des années 1970, par le regroupement familial.

Fortement médiatisé, le nombre de demandes d'asile enregistrées en 2015, soit environ 44 800, ne dépasse pourtant que très légèrement celui des années 2000 (respectivement 35 800 et 42 700 demandes en 1999 et en 2000). Depuis le début de l'année 2016, les demandes sont mêmes en nette diminution. On observe toutefois une hausse du taux de reconnaissance du statut de réfugié. S'établissant en moyenne à 30 % pour ces quatre dernières années, il a grimpé à 61 % en 2015. Les demandeurs d'asile qui arrivent aujourd'hui en Belgique sont majoritairement de jeunes hommes qui semblent plus éduqués que ceux issus des précédentes vagues de réfugiés. Leur niveau d'éducation reste cependant inférieur à celui des Belges, et les compétences associées à leurs diplômes ne sont pas toujours conformes à ce qui est attendu en Belgique.

L'actuelle crise des réfugiés ne concerne pas que notre pays: elle s'étend à toute l'Europe et aux pays du pourtour méditerranéen. Au niveau de l'UE, le nombre de demandes d'asile n'a cessé d'augmenter depuis mai 2015, pour atteindre un total de 1 321 000 sur l'ensemble de l'année. Les demandes introduites en Belgique, qui ont représenté plus de quatre demandes pour 1 000 habitants, ont équivalu à 3,4 % du total de l'UE. Ces statistiques classent la Belgique en 8^e position. Les premiers pays d'accueil sont, en termes absolus, l'Allemagne et la Hongrie (respectivement 36 et 13 % du total des demandes) et, en termes de demandeurs par habitant, la Hongrie, la Suède et l'Autriche (respectivement 18, 17 et 10 demandeurs pour 1 000 habitants).

L'impact de cette crise sur la croissance, les finances publiques et le marché du travail belges a été évalué pour la période allant de 2015 à 2020 à l'aide du modèle économétrique Noname sous un certain nombre d'hypothèses détaillées dans l'article.

L'impact macroéconomique montre un effet cumulé limité sur le PIB, de l'ordre de +0,17 %. Alors que, au départ, le surcroît de croissance est principalement attribuable aux dépenses publiques, celles-ci cèdent peu à peu la place à la consommation privée, qui augmente grâce aux revenus disponibles supplémentaires. Le solde primaire des finances publiques revient à l'équilibre en fin de période, notamment en raison du nombre de plus en plus élevé de réfugiés en emploi, et donc de la perception de recettes additionnelles au travers des impôts directs et indirects, ainsi que des cotisations sociales. Ces estimations sont en ligne avec celles des autres institutions telles que la Commission européenne, le Fonds monétaire international et l'OCDE.

Résultats macroéconomiques (moyennes annuelles)

	Court terme		Moyen terme
	2015	2016	2020
PIB (pourcentages de variation, cumulé)	0,03	0,14	0,17
Emploi (personnes)	200	3 900	21 100
Chômage (points de pourcentage)	0,00	0,03	0,12
Solde primaire des finances publiques (pourcentages du PIB, non cumulé)	-0,04	-0,16	0,04

Source: BNB.

L'effet sur la croissance et sur les finances publiques dépend essentiellement de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail. Or, partout en Europe, et particulièrement en Belgique, la réussite des immigrés sur ce marché tend à être inférieure à celle des natifs. Les déficits de taux d'emploi sont très importants, de l'ordre de 28 points de pourcentage pour les immigrés non européens en 2014. Les personnes issues de l'immigration sont également plus souvent occupées sous des contrats de travail temporaires et dans des emplois faiblement qualifiés, pour lesquels elles sont davantage surqualifiées que les natifs. Afin de pallier cette problématique et d'améliorer leur insertion, aussi bien sociale que professionnelle, un parcours d'intégration a été mis en place dans les trois régions du pays. Celui-ci comporte une évaluation des compétences et des qualifications, une formation en langues et à la citoyenneté et une orientation socio-professionnelle. Depuis septembre 2015, le délai d'attente des demandeurs d'asile pour pouvoir accéder au marché du travail a été raccourci à quatre mois, contre six précédemment.

La vague actuelle de réfugiés reste pour l'instant comparable à certains flux du passé et ne représente qu'une petite partie du flux migratoire que la Belgique accueille chaque année. Afin de bénéficier de tous les avantages que ces demandeurs d'asile peuvent offrir d'un point de vue économique, il est primordial que ceux-ci s'intègrent sur le marché du travail. Différentes pistes peuvent être envisagées dans ce sens: validation des compétences liées au diplôme obtenu dans le pays d'origine, formations linguistiques et professionnelles poussées et adaptées aux qualifications, répartition sur le territoire en fonction des compétences recherchées par les marchés du travail locaux, embauche de personnes de nationalité extra-européenne dans la fonction publique et lutte contre le dumping social et contre toute forme de discrimination.